



Ligue du Grand Est de Tennis de Table

Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin – CS 70001 – 54510 TOMBLAINE
tél. 03 83 18 87 87 – Fax 03 83 18 87 88 – Mél : contact@lgett.fr – Site Internet : www.lgett.fr

Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation Commission Régionale d'Arbitrage

Aux stagiaires souhaitant suivre une formation en arbitrage

A Tomblaine, le 30 octobre 2019

Objet : formations en arbitrage pour la saison 2019-2020

Chers collègues,

La Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation et la Commission Régionale d'Arbitrage ont l'honneur de vous proposer différentes formations en arbitrage pour la saison 2019-2020 :

- **Arbitre de Club (AC)**
formation « raquette en main » organisée en partenariat avec un club (½ journée)
- **Arbitre Régional (AR)**
formation interactive (1 journée ou plusieurs soirées)
- **Juge Arbitre du championnat par équipes (JA1)**
formation interactive (1 journée ou plusieurs soirées)
- **Juge Arbitre du critérium fédéral (JA2)**
formation interactive (2 journées, dont une initiation à SPID Déconnecté)

NB : le seul prérequis obligatoire pour assister aux formations JA1 ou JA2 est d'être AR (éventuellement en formation). Nous conseillons pour la formation JA2 d'avoir assisté au préalable un Juge-Arbitre lors d'un tour de Critérium Fédéral.

Vous trouverez ci-dessous le calendrier des formations :

Formation	Date	Lieu	Pratique
Arbitre Régional (AR)	02 novembre 2019	Tomblaine	• Championnat par équipes (1 des 14 journées) • Autres compétitions (selon les possibilités)
	11 janvier 2020	Saint-Mesmin	
	22 février 2020	Rosheim	
Juge Arbitre du championnat par équipes (JA1)	03 novembre 2019	Centre du territoire	• Championnat par équipes (1 des 14 journées)
	12 janvier 2020	Tomblaine	
	23 février 2020	Saint-Mesmin Rosheim	
Juge Arbitre du critérium fédéral (JA2)	02-03 novembre 2019	Tomblaine	• Critérium fédéral



Ligue du Grand Est de Tennis de Table

Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin – CS 70001 – 54510 TOMBLAINE
tél. 03 83 18 87 87 – Fax 03 83 18 87 88 – Mél : contact@lgett.fr – Site Internet : www.lgett.fr

Ces formations pourront être annulées si moins de 8 candidats sont inscrits à la session, à l'exception des formations JA2 où un minimum de 5 candidats est requis. Les formations d'Arbitres de Club, ouverts à tous, peuvent se dérouler de manière très délocalisée, à la demande des clubs (stages annoncés sur le site de la [LGETT](http://www.lgett.fr)).

Chaque candidat devra avoir son matériel, tels qu'un bloc-notes, des crayons ou stylos. Chaque candidat recevra une copie des règles du jeu et des règlements sportifs correspondant à la formation, ainsi qu'un kit d'arbitrage pour la formation AR (cartons jaune, rouge et blancs, jeton, pige).

Un examen théorique clôturera la journée de formation. La validation du grade est assujettie au passage d'une épreuve pratique qui se déroulera sur différentes compétitions officielles, à des dates et lieux qui sont précisés ultérieurement selon les disponibilités communes des formateurs et stagiaires.

Le montant des formations sera le suivant :

- Formations AC : coût pédagogique de 35 €, dont 25 € pris en charge par la LGETT (déjeuner à la charge du stagiaire)
- Formations AR : coût pédagogique de 80 €, dont 45 € pris en charge par la LGETT (déjeuner à la charge du stagiaire)
- Formations JA1 : coût pédagogique de 90 €, dont 50 € pris en charge par la LGETT (déjeuner à la charge du stagiaire)
- Formations JA2 : coût pédagogique de 220 €, dont 80 € pris en charge par la LGETT (hébergement^(*) / restauration^(**) pour 80 € pris en charge par la LGETT)

Pour les candidats AR et JA1 d'une même session, une possibilité d'hébergement pour la nuit peut être prise en compte avec un supplément de 60 € (dîner du samedi soir, petit déjeuner et hébergement^(*)).

(*) : l'hébergement se fera en chambre de 2 personnes ou plus. Possibilité d'avoir une chambre seule pour un supplément de 50 €.

(**) : restauration du samedi midi au dimanche midi

Les bulletins d'inscriptions (page ci-après ou via le formulaire Google Forms en ligne à l'adresse suivante : <https://drive.google.com/open?id=1idf3WjuP24TaINOLVmQnddW2A75hqKPPu1fyukjRN5E>), accompagnés du règlement des droits d'inscriptions à l'ordre de la LGETT seront adressés au plus tard 15 jours avant la date prévue pour la formation. Une confirmation de l'inscription sera renvoyée, précisant les informations pratiques nécessaires.

Toutes ces informations se trouvent dans la rubrique « Formation / Arbitrage » du site Internet de la LGETT (<https://www.lgett.fr/formation/arbitrage/>). Pour plus de renseignements, merci de prendre contact avec la LGETT par téléphone au 03 83 18 87 87 ou par mél à l'adresse suivante : contact@lgett.fr.

Je vous prie de croire à l'assurance de mes salutations sportives les meilleures.

Le Président de la CRA
Responsable des formations en Arbitrage
Yohan DECLOMESNIL



Ligue du Grand Est de Tennis de Table

Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin – CS 70001 – 54510 TOMBLAINE
tél. 03 83 18 87 87 – Fax 03 83 18 87 88 – Mél : contact@lgett.fr – Site Internet : www.lgett.fr

FORMATIONS en ARBITRAGE 2019-2020

Bulletin d'inscription

A retourner accompagné du règlement à :

LGETT – Maison Régionale des Sports – 13 rue Jean Moulin – CS 70001 – 54510 TOMBLAINE

Club

Nom :

Responsable / correspondant :

Candidat

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

N° licence :

Tél :

Mél :

S'inscrit pour la (les) formation(s) suivante(s) :

Formation	Date	Montant
Arbitre de Club (AC)	<input type="checkbox"/> date et lieu en fonction de la demande	<input type="checkbox"/> 10 €
Arbitre Régional (AR)	<input type="checkbox"/> 02 novembre 2019 (Tomblaine)	<input type="checkbox"/> 35 €
	<input type="checkbox"/> 11 janvier 2020 (Saint-Mesmin)	
	<input type="checkbox"/> 11 janvier 2020 (Rosheim)	
	<input type="checkbox"/> 22 février 2020 (Centre du territoire)	
Juge Arbitre JA1	<input type="checkbox"/> 03 novembre 2019 (Tomblaine)	<input type="checkbox"/> 40 €
	<input type="checkbox"/> 12 janvier 2020 (Saint-Mesmin)	
	<input type="checkbox"/> 12 janvier 2020 (Rosheim)	
	<input type="checkbox"/> 23 février 2020 (Centre du territoire)	
Hébergement + dîner samedi soir (formation AR+JA1)	<input type="checkbox"/> 02 novembre 2019 (Tomblaine)	<input type="checkbox"/> 60 €
	<input type="checkbox"/> 11 janvier 2020 (Saint-Mesmin ou Rosheim)	
	<input type="checkbox"/> 22 février 2020 (Centre du territoire)	
Juge Arbitre JA2	<input type="checkbox"/> 02 et 03 novembre 2019 (repas et hébergement compris)	<input type="checkbox"/> 140 €
Supplément chambre individuelle (formation AR+JA1 ou JA2)	<input type="checkbox"/> 02 novembre 2019 (Tomblaine)	<input type="checkbox"/> 50 €
	<input type="checkbox"/> 11 janvier 2020 (Saint-Mesmin ou Rosheim)	
	<input type="checkbox"/> 22 février 2020 (Centre du territoire)	
TOTAL		€